



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 08/12/2022

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice :	Présents :	Représentés :	Votants :
	15	10	2	12

Présents : AEGERTER Laurent, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Stéphanie DUFOURNET, Anne-Marie JUNG, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents excusés : Véronique BABITCH, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anaïs LA PLACA
Absent non excusé : Alexis DORANGE-PATORET

Mme Annick DESTERNES a donné pouvoir à M. Michel ROUX
M. Franck CORCELLE a donné pouvoir à M. Serge CONTAT

1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Stéphanie DUFOURNET a été élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 17/11/2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17/11/2022 est approuvé à l'unanimité.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Décision n°33/2022 : Contrat professionnel – Dr Charles BERTRAND – 204 route de chevrier
Un contrat professionnel pour l'occupation du cabinet n°1 sis au 204 route de chevrier est conclu avec le Dr Charles BERTRAND pour un loyer de 600 € selon les conditions annexées à la présente.

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de prémption:

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	N° DIA	Date décision
51 chemin de la bathia Les moulins	Bâti sur terrain propre	A2033- A2048	21/2022	29/11/2022

4) DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER À LA COMMISSION ACCESSIBILITÉ DE LA CCPR

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) de la communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR), approuvée par la délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2022.

Il précise que chaque commune bénéficiera d'un représentant au sein de la CIA et qu'il convient de la désigner.

Mme VIVIAND précise le travail déjà réalisé au niveau des communes de la CCPR : diagnostic, AD'AP..

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉSIGNE Mme Anne-Marie JUNG pour représenter la commune au sein de la commission intercommunale d'accessibilité ;

5) DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le décret du 29 juillet 2022 précise les conditions de désignation du correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux : ce dernier doit être désigné par arrêté du Maire.

Ce correspondant, sous l'autorité du maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il est le point de contact de la préfecture et du SDIS pour toutes les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Il devra être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

M. AEGERTER et METRAL sont intéressés par cette mission. Après débat, M. METRAL est désigné comme correspondant incendie et secours.

6) BUDGET GÉNÉRAL 2023 : OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget 2023 et afin d'assurer la continuité du service public, l'exécutif peut autoriser, entre le 1er janvier 2023 et le vote du budget, l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget précédent (article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I- DÉCIDE d'ouvrir au 1^{er} janvier 2023, les crédits d'investissements repris au tableau ci-dessous qui correspondent au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 ;

	Total voté en 2022	Total voté en 2022 (sans RAR)	Crédits ouverts en 2023
20 – Immobilisations incorp.	56 000 €	56 000 €	14 000 €
21 – Immobilisations corporelles	531 423,62 €	511 468 €	127 867 €
23– Immobilisations en cours	3 387 028,38 €	2 696 457,12€	674 114,28 €

II- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des sommes ci-dessus avant le vote du budget ;

7) RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJÉTIONS, EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : ACTUALISATION DES MONTANTS POUR LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°36/2016 en date du 25 mai 2016 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la filière administrative, modifiée par la délibération n°37/2027 du 11 décembre 20217.

Il indique que les montants de référence figurant au point n°2 de la délibération n°36/2016 ont évolué depuis cette date et propose de les mettre à jour.

Ancienne version :

Emplois	Grade	Groupe	Montant Plafond IFSE	Montant Plancher IFSE	Plafond annuel CIA
SERVICE ADMINISTRATIF					
Secrétaire général	Rédacteur principal 2 ^{ème} Cl.	1	17 480 €	1 748 €	2 097€
Secrétariat Mairie	Attaché Territorial	4	20 400 €	2 040 €	3 060 €
Agent Postal /chargé d'accueil et état civil	Adjoint administratif 2 ^{ème} Cl.	1	11 340 €	1 134 €	1 134 €

Nouvelle version :

Emplois	Grade	Groupe	Montant Plafond IFSE	Montant Plancher IFSE	Plafond annuel CIA
SERVICE ADMINISTRATIF					
Secrétaire général	Rédacteur principal 2 ^{ème} Cl.	1	17 480 €	1 748 €	2 380€
Secrétariat Mairie	Attaché Territorial	4	20 400 €	2 040 €	3 600 €
Agent Postal /chargé d'accueil et état civil	Adjoint administratif 2 ^{ème} Cl.	1	11 340 €	1 134 €	1 260 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

III-APPROUVE les modifications apportées au point n°2 de la délibération n°36/2016, telles que ci-dessus.

8) BUDGET GÉNÉRAL 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des virements de crédits sont rendus nécessaires en section de fonctionnement suite à l'augmentation du point d'indice et pour la CCPR.

Section	Article/chapitre	Libellé	Augmentation	Diminution
Fonctionnement	602231	Achats stockés		-6500 €
Fonctionnement	6027	Alimentation		-700 €
Fonctionnement	6451	Urssaf	+2 200 €	
Fonctionnement	6453	Caisse de retraite	+ 1300 €	
Fonctionnement	6455	Assurance personnel	+ 2400 €	
Fonctionnement	64114	Indemnité inflation	+ 400 €	
Fonctionnement	6336	Cotisation CNFPT	+ 300 €	
Fonctionnement	6338	Autre impôts	+ 600 €	
Fonctionnement	60618	Autre fournitures		-2 400 €
Fonctionnement	61521	Autres réparations		- 700 €
Fonctionnement	65568	Autres contribution	+ 3 100€	
Total			+10 300€	-10 300 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE la décision modificative n°5 apportée au budget général 2022 telle que présentée ci-dessus

9) MODIFICATION DES HORAIRES D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public. Actuellement l'éclairage public est éteint de 0H00 à 5H00, après modification l'extinction débiterait à 23H00, ce qui permettrait d'uniformiser les horaires au sein de la CCPR, même si d'autres communes telle que Reignier on fait le choix d'une extinction à 22H00.

Mme DUFOURNET interroge sur l'extinction de l'éclairage des entreprises et des copropriétés. Mme BONDAZ indique que la copropriété du Clos Servalle, chemin de l'Essert, a récemment voté l'extinction de l'éclairage aux mêmes horaires que la commune.

Le conseil municipal approuve cette modification.

M. CONTAT réalisera les modifications horaires sur les coffrets d'éclairage. Il est précisé qu'une modification horaire ponctuelle est toujours possible.

10) ACQUISITION DE LA SALLE PAROISSIALE : AUTORISATION DE MR LE MAIRE À DONNER PROCURATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°08/2022 en date du 31 mars 2022 approuvant l'acquisition des parcelles cadastrées section A n°599 (907 m²) supportant l'ancienne salle paroissiale de la commune, n°606 (833 m²) et 2335 (3391 m²), appartenant à l'association diocésaine.

Pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office notarial « Lacroix & Michel », à Allonzier-La-Caille, 165, avenue des Marais (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte relatif à l'acquisition des parcelles A 599, 606 et 2335 ;
- FAIRE toutes les déclarations ;
- PASSER et SIGNER tous les actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

I-AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte notarié d'acquisition des parcelles A n°599, 606 et 2335 et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office notarial « Lacroix & Michel », à Allonzier-La-Caille, 165, avenue des Marais

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Brèves Corniérandes

M. le Maire souligne les bons retours concernant la dernière brève et notamment sur les photos des pages intérieures.

Syndicat Mixte Développement Hôpital Intercommunal Annemasse Bonneville

Mme JUNG rend compte de la dernière réunion et de la décision prise de dissoudre le syndicat, créé à l'origine pour acquérir les terrains nécessaires à la construction du CHAL. La maire de Contamines sur Arve ne souhaite plus que de nouvelles surfaces soient artificialisées pour l'extension du CHAL qui devra désormais se développer en hauteur. Ainsi la raison d'être du syndicat disparaît. Les futurs aménagements se feront sur les emprises actuelles et elle souligne également que l'aménagement du carrefour des chasseurs sera lui réalisé par le département de la Haute-Savoie.

Futur Collisionneur Circulaire

M. le Maire rend compte d'une réunion de présentation du projet de Futur Collisionneur Circulaire, tunnel à profondeur variable d'environ 100 km dont la mise en service est envisagée en 2045, visant à remplacer le LHC du CERN.

Fibre optique

Mme JUNG interroge sur le calendrier de mise en œuvre de la fibre optique. M. CONTAT indique qu'aux dernières nouvelles, les dates précédemment annoncées ont été repoussées d'un an, la commune devrait être entièrement desservie fin 2023.

Déneigement des trottoirs

M. PERROTIN interroge sur le déneigement des trottoirs au chef-lieu et notamment entre les écoles et la cantine. Cette question sera étudiée.

Commission bâtiments CCPR

M. METRAL rend compte de la visite du patrimoine bâti (écoles, gymnases...) de la CCPR avec la commission présidée par M. GAILLARD.

SIVU Piscine

M. METRAL informe l'assemblée de la dernière réunion du SIVU où un point a été fait sur la dernière saison, le budget et les travaux. Le COPIL sur la rénovation de la piscine s'est également réuni et il a été constaté le retard accumulé dans le projet et la communication difficile avec l'équipe architecturale. Les emprunts ont été accordés, des subventions ont également été promises mais par encore validées par les financeurs.

Chemin de Chez Baillat

M. CONTAT informe du dégât des eaux en cours au 53 chemin de chez Baillat. La maison sise à cette adresse a été inondée suite aux précipitations. La question du récent goudronnage du chemin a été soulevée.

Desserte des parcelles forestières

M. CONTAT rend compte d'une réunion organisée au sujet des chemins de desserte des parcelles forestières lors de coupes de bois. Il est conseillé de réaliser des constats d'huissier avant chaque coupe afin de limiter les contentieux.

Il informe également l'assemblée que la chambre d'agriculture dispose d'un service de médiation gratuit.

Rénovation du bâtiment du four

M. CONTAT présente le chiffrage d'une entreprise de maçonnerie pour procéder au crépissage du mur, côté appentis, aujourd'hui en mauvais état, chiffré à la somme de 9782,50 € H.T. Le conseil valide le devis.

M. le maire indique à l'assemblée que le mur de ce bâtiment faisait partie autrefois du mur d'enceinte de la tour du Chatelet située à proximité. Il soulève la question de la mise en scène de ce patrimoine.

Fête des vieux métiers

M. SELLIER indique que le repas de remerciement des bénévoles de la fête des vieux métiers a eu lieu le week-end précédent à la salle polyvalente.

Repas des Aînés

Mme VIVIAND relate le repas des aînés qui s'est déroulé le 20/11 dernier. Grâce à une très bonne organisation ce repas a été une belle manifestation, qui a donné des idées pour d'autres.

Mme VIVIAND indique qu'une carte de vœux est en préparation pour les anciens et les personnes malades.

Demande d'aide financière

Mme VIVIAND informe l'assemblée de deux demandes d'aides financières présentées récemment. Elle rappelle que la commune n'a pas de CCAS, les familles ont été rencontrées et un lien sera fait avec l'association un peu plus pour Cornier.

Logements sociaux

Mme VIVAND indique que le promoteur de l'opération de logements route du lavoir à Moussy a prévu 4 logements sociaux dont 2 PLAI sans prévenir la mairie.

Rencontre des aînés pour Noël

Mme BONDAZ informe l'assemblée de la rencontre des aînés de plus de 80 ans de la commune dans une bonne ambiance de Noël et du bon accueil qui a été réservé.

QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire : 13 janvier à 19h30.

Arbres chemin du Vivaret et route du Riret : Un arbre est tombé lors de l'épisode neigeux du 09/12 et d'autres menacent. Une campagne de coupes sera engagée.

Arbres au stade de football : Des branches touchent les luminaires du terrain stabilisé. M. PERROTIN contactera M. MAXIT pour la réalisation de l'élagage.

Chemin des 3 poses : La maîtrise foncière du chemin est désormais réalisée. Le département a été questionné pour la fermeture de l'exutoire sur la RD 903.

Enfouissement des lignes route de Maréchon : M. le maire informe du projet de la CCPR d'extension sur la route de Maréchon du réseau d'eaux usées et sollicite l'avis de l'assemblée sur la saisie du SYANE pour réaliser en parallèle l'enfouissement des réseaux secs. Le conseil se prononçant positivement, le SYANE sera saisi officiellement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **26/01/2023**.